

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mai 2014

DCM N° 14-05-22-4

Objet : Animation Estivale 2014 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives et culturelles.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

L'Animation Estivale 2013 a rassemblé 75 structures partenaires comprenant également le Centre Pompidou-Metz, le Musée de la Cour d'Or Metz Métropole et les Piscines municipales pour animer 101 activités, tous domaines confondus. Les mairies de quartiers et l'Hôtel de Ville ont délivré 3293 cartes d'inscription ; le nombre est sensiblement identique à celui de l'an dernier mais le taux de remplissage des activités a été supérieur.

Les résultats de l'enquête de satisfaction lancée auprès des parents sur le dispositif sont largement positifs ; l'éventail des animations proposées et les activités pratiquées par leurs enfants recueillent un taux élevé de satisfaction. Il en est de même pour l'encadrement qu'ils jugent compétent, voire très compétent. Les associations de leur côté sont très investies dans ce dispositif et outre l'attention portée à la qualité de leur activité, sont très sensibles à la qualité des relations humaines. Ce sentiment s'est concrétisé par l'élaboration d'une charte de l'encadrement à destination des encadrants et d'un règlement en direction des parents pour constituer une sorte de « code de déontologie » de l'Animation Estivale.

La satisfaction peut également être mesurée à l'aune du nombre de parents (70 %) qui envisagent de faire poursuivre à leurs enfants une des activités découvertes au cours de l'Animation Estivale tout au long de l'année, ce qui répond pleinement aux objectifs de l'Animation Estivale.

La 34ème édition de l'Animation Estivale, qui se déroulera du 7 juillet au 14 août 2014, se poursuivra sur cet élan. Le programme d'animations comprendra pas moins d'une centaine d'activités parmi lesquelles traditionnelles et nouvelles se côtoieront, pour proposer à nos jeunes messins un été toujours plus riche et attractif.

La Ville continuera à favoriser la mixité des publics avec l'accueil de jeunes en situation de handicap, les échanges entre quartiers et à veiller à une répartition harmonieuse des activités entre les mois de juillet et d'août tout en tentant d'augmenter l'offre pour la 1ère semaine de

l'Animation Estivale, très sollicitée.

Les projets de 69 associations et institutions sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de 218 591 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1) **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles participant à l'Animation Estivale 2014 :

<u>Activités sportives :</u>	135 213 €
- Planet Aventure Organisation	28 645 €
- Athlétisme Metz Métropole	1 900 €
- Société des Régates Messines	4 296 €
- Metz Badminton	3 030 €
- Baseball et Softball Club de Metz	3 174 €
- ASPTT	5 242 €
- Metz Basket Club	3 174 €
- La Ronde Pétanque	606 €
- Boxing Club de Metz	1 276 €
- Alekhine	560 €
- Club d'Echecs Fischer	760 €
- Ecole Française d'Echecs	560 €
- Club Alpin Français	1 590 €
- Club Escalade Evasion Metz	1 828 €
- Société d'Escrime de Metz	2 352 €
- UL Plantières	2 742 €
- Club de football APM football	2 160 €
- RS Magny	1 020 €
- AS Metz GAB	1 770 €
- CO Metz Bellecroix	2 584 €
- Association Sportive du Golf de Metz	1 370 €
- Metz Gymnastique	8 568 €
- Metz Handball	5 862 €
- Metz Magny Handball	1 120 €
- METZ Judo	5 788 €
- Ecole de Karaté 57	1 662 €
- Karaté Club de Metz	1 512 €
- Association Metz Lorraine Japon	636 €
- Kayak Club de Metz	9 332 €
- Moselle Moto Club	4 646 €

- Fédération Moselle de Pêche	3 160 €
- Rugby Club de Metz	1 822 €
- Handojang Metz	906 €
- SMEC Tennis	756 €
- Club Tennis Natation Messine	540 €
- Association des Cheminots de Metz - section tennis	1 070 €
- Metz Tennis de Table	5 832 €
- ASC Metz les Archers du St Quentin	790 €
- Cyclo Club de Metz	1 200 €
- Cercle Yachting à Voile	7 150 €
- Association Pouilly – Metz Volley	2 222 €

Activités culturelles : **83 378 €**

- Assolatelier	5 100 €
- Bouche à Oreille	2 171 €
- Cantus Firmus	5 280 €
- Centre d'Etudes Grégoriennes	420 €
- Centre Pompidou Metz	1 070 €
- C.P.N. Les Coquelicots	2 000 €
- Culture 21	3 300 €
- Eclaireuses et Eclaireurs de France	2 720 €
- Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal	3 724 €
- Atelier Etching	660 €
- Institut des Musiques d'Aujourd'hui	3 250 €
- l'Entrée des Artistes	6 015 €
- Ligue de l'Enseignement FOL 57	1 020 €
- EEDF GR Ludothèque Metz	1 220 €
- Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel	10 434 €
- Metz Street Culture	1 760 €
- Metz Métropole (<i>Musées de la Cour d'Or</i>)	3 500 €
- Association Nan Bara	4 510 €
- Association Pas Assez	2 000 €
- Association Permis de Jouer	1 920 €
- Photo Forum	1 250 €
- Association Pushing	6 640 €
- Studiolo	980 €
- Cie Théâtre'hal	4 260 €
- Tous Branchés.com	3 600 €
- Cie des Bestioles	450 €
- Cie ENZ	2 784 €
- Module Ranch	1 340 €

2) **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation, au vu des justificatifs (état statistique de fréquentation) ;

3) **D'AUTORISER** la perception par la Régie Municipale des centres balnéaires, de la participation de 2,00 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'Animation Estivale ;

4) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées ;

La dépense totale s'élève à **218 591 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ